

## MODIFICATION N°1 DU PLU

### Fiche d'examen au cas par cas

#### 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du PLU de la commune-déléguée d'ANNECY

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

#### 1. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Président du GRAND ANNECY
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Grand Annecy 46 avenue des Îles BP 90270 74007 Annecy cedex  Téléphone : 04 80 48 06 10 Email : <a href="mailto:amenagement@grandannecy.fr">amenagement@grandannecy.fr</a>

**NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.**

1. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
<p><b>Oui</b> Le SCoT du Bassin annécien approuvé en 2014.</p>	<p><del>Non</del></p>	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
<p><b>Oui</b> Le territoire de la commune-déléguée d'Annecy est couvert par un PLU, approuvé le 12 décembre 2016, qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p>	<p><del>Non</del></p>	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	125 694 habitants en 2015 à l'échelle de la commune nouvelle (population municipale)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	66,94 km <sup>2</sup>
<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la mise en place de Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Secteur Stand-Narvik : 7 ha</li> </ul> </li> <li>- Pour les modifications apportées aux OAP : <ul style="list-style-type: none"> <li>o OAP Vallin Fier : 15 ha</li> <li>o OAP ancienne école des Fins : 0,84 ha</li> <li>o OAP site NTN-SNR : 4,10 ha</li> </ul> </li> <li>- Pour les suppressions d'OAP liés à la clôture de ZAC : <ul style="list-style-type: none"> <li>o OAP sur la ZAC Galbert : 3,50 ha</li> <li>o OAP sur la ZAC Parmelan : 3,50 ha</li> </ul> </li> <li>- Pour les modifications de zonage : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Requalification du secteur gare : 0,20 ha reclassés de U « équipements » à U « mixte » pour accueillir de l'habitat et de l'activité</li> <li>o Site d'implantation du siège de la Chambre d'agriculture : 0,86 ha reclassés de U « activités » à U « mixte »</li> <li>o Site du lycée Sommeiller : 0,76 ha reclassés de U « mixte » à U « équipements » pour les besoins internes de l'établissement (règles spécifiques pour les équipements).</li> <li>o Site sur le secteur Vaugelas : 0,20 ha reclassés de U « mixte » à U « équipements » pour les besoins d'extension du groupe scolaire (règles spécifiques pour les équipements).</li> </ul> </li> <li>- Les autres modifications concernent des emplacements réservés ou le repérage d'un bâtiment patrimonial.</li> </ul>
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.  <b>Annexe n°4</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>Extrait du rapport de présentation du PLU approuvé le 12 décembre 2016 :</p>

<b>REVISION N°5</b>		
<b>ZONE</b>	<b>SURFACES en m²</b>	<b>SURFACES en ha</b>
N	6218899	621,89
Na	320486	32,05
Nb	15124	1,51
Ne	20375	2,04
Nh	85862	8,59
Ni	2301148	230,11
Ns	217368	21,74
Ua	557037	55,70
Uaa	41731	4,17
Uab	348746	34,87
Ua	2166715	216,67
Uba	175757	17,58
Ubb	15027	1,50
Ubc	112206	11,22
Ubc3	100656	10,07
Uc	523582	52,36
Uca	14508	1,45
Ucb	307474	30,75
Ucc	99923	9,99
Ud	117955	11,80
Ue	970498	97,05
Uea	61285	6,13
Uea1	1493	0,15
Uh	150711	15,07
Uv	51077	5,11
Ux	617041	61,70
Uxa	123606	12,36
Uxb	101759	10,18
Uxc	39057	3,91
Uxz1	100941	10,09
Uxz2	34821	3,48
<b>TOTAL</b>	<b>16012868</b>	<b>1601,29</b>

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe 4 à joindre :** pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale); pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe n°2 : Arrêté engageant la procédure**

- reprendre la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans certains secteurs stratégiques afin d'encadrer plus finement leur développement,
- modifier certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : périmètre, accès, desserte, traitement paysager, implantation des bâtiments etc,
- supprimer certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour faire suite aux clôtures de zones d'aménagement concertées (ZAC),
- instaurer un ou des périmètres d'attente de projets d'aménagement sur des secteurs en cours d'étude,
- faire évoluer le document graphique (emplacements réservés, zonages etc),
- faire évoluer le règlement écrit pour modifier certains articles,
- corriger des erreurs manifestes présentes dans les légendes des documents cartographiques,
- compléter la liste des emplacements réservés (ER) en annexe du règlement.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
	<b>Non</b>	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
		<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		<b>Non</b>	<i>Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article</i>

			<i>L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.</i>
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		<b>non</b>	Par exemple : <i>procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

<b>3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mon;t;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mon;t;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	<b>OUI</b>		Le cas échéant, précisez  La commune-déléguée est soumise à la loi Montagne mais aucune disposition du projet n'est concernée.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »</a>	<b>OUI</b>		La commune-déléguée est soumise à la loi Littoral mais aucune disposition du projet ne concerne les abords du littoral.
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	<b>Oui</b>		Le SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	<b>Oui</b>		Le Grand Annecy

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe n°3 à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone**

- Voir localisation sur annexe 3

## 1. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de centralité urbaine</b></li> <li>• Commune péri-urbaine de première couronne</li> <li>• Commune péri-urbaine éloignée</li> <li>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li> <li>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li> <li>• Commune rurale</li> <li>• Autre : ... (précisez)</li> </ul>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	<p>La stagnation démographique de la commune-déléguee d'Annecy est en lien direct avec la problématique du logement et de son accessibilité notamment aux ménages à revenus modestes et intermédiaires. En particulier, les ménages avec enfants qui ne trouvent pas de logements accessibles et répondant à leur besoin quittent la ville pour s'installer dans une périphérie de plus en plus lointaine alors que les emplois restent concentrés dans la ville centre, générant des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux et coûteux.</p> <p>A noter que la commune déléguée d'Annecy fait désormais partie de la commune nouvelle d'Annecy qui compte aussi les anciennes communes de Seynod, Meythet, Cran-Gevrier, Annecy-le-Vieux et Pringy. La commune nouvelle voit sa population augmenter légèrement avec 130 257 hab. (2017).</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p><i>Rappel du PADD du PLU approuvé :</i></p> <p>Annecy doit atteindre une production de 1400 logements sur son territoire entre 2015 et 2020, dont 630 logements en accession et accession à prix maîtrisé, et 770 en locatif social.</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	<p>Le niveau de la vacance à Annecy varie selon les sources autour de 6-8% du parc.</p> <p><i>Extrait du rapport de présentation du PLU approuvé</i></p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p> <p><b>Non concerné</b></p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p><b>Non concerné</b></p> <p>La moyenne de surface par logement dans les opérations récentes est autour de 60-65 m<sup>2</sup> de SP.</p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les</p>	<p>Cet enjeu a été traité dans le cadre de l'élaboration du PLU.</p> <p>Concernant plus précisément le projet de modification du</p>

<p>besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	<p>PLU : les modifications apportées aux OAP visent une meilleure optimisation du foncier. De plus le Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) vise à étudier les possibilités de densification.</p>
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</li> <li>2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</li> <li>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</li> <li>4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>5. les objectifs de densité</li> <li>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</li> </ol>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p><b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b></p>	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	<p><b>Modification du règlement applicable au secteur UEa (site des haras, Bonlieu), pour autoriser tous types de commerces et non pas seulement ceux « liés au tourisme d'affaire »</b></p> <p>Ces secteurs sont identifiés dans le DAC du SCoT dans la centralité urbaine principale « avec une stratégie de maintien de son rayonnement appuyée sur le développement d'une offre commerciale diversifiée (concepts commerciaux nouveaux, compléments d'offre ciblés) » - extrait du SCoT</p>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p><i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i>  <i>Non concerné, uniquement modification de la règle sur les occupation du sol en zone UEa</i></p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>La commune-déléguée d'Annecy comprend principalement la zone s'activités de Vovray au Sud de son territoire (zone UX). Elle est aujourd'hui totalement occupée. La présente modification n'a aucun impact sur ce secteur.</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>Le SCoT identifie quatre zones emblématiques :</p>



	<p>Aucune zone de dimension intercommunale n'a été identifiée sur le territoire de la commune-déléguée.</p>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois? Si non, prévoit-il un phasage? Indiquez lequel et comment il s'applique?</p>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p>Complétez si nécessaire (ex: projet d'OAP jointe en annexe...)</p>	<p>/</p>

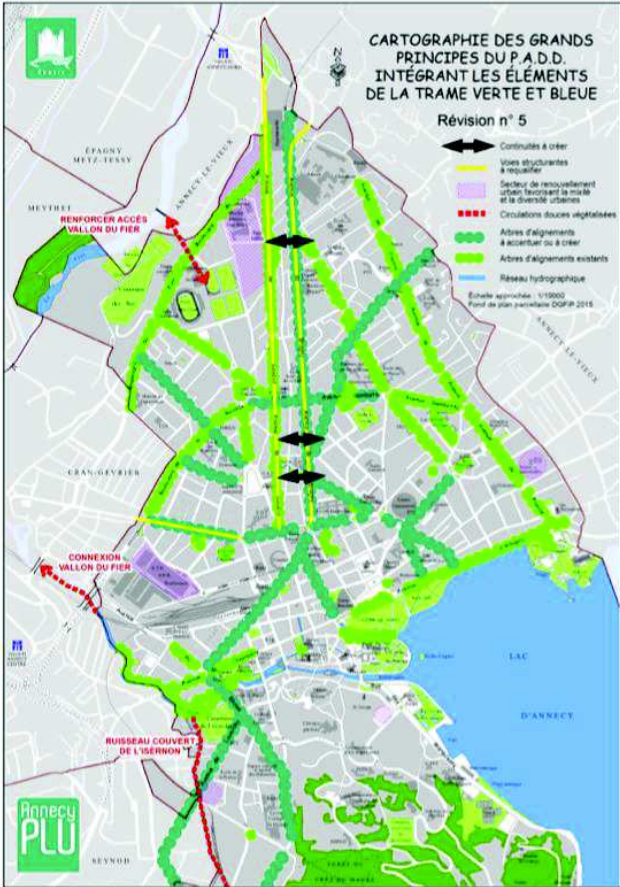

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Si oui, quels sont les enjeux identifiés?</p>
<p>Des espaces agricoles?</p>		<p><b>NON</b></p>	<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple</i></p>

			SCoT, IGP, AOP, AOC...).
			<i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>
Des espaces boisés ?		<b>NON</b>	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		<b>NON</b>	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			
	/		

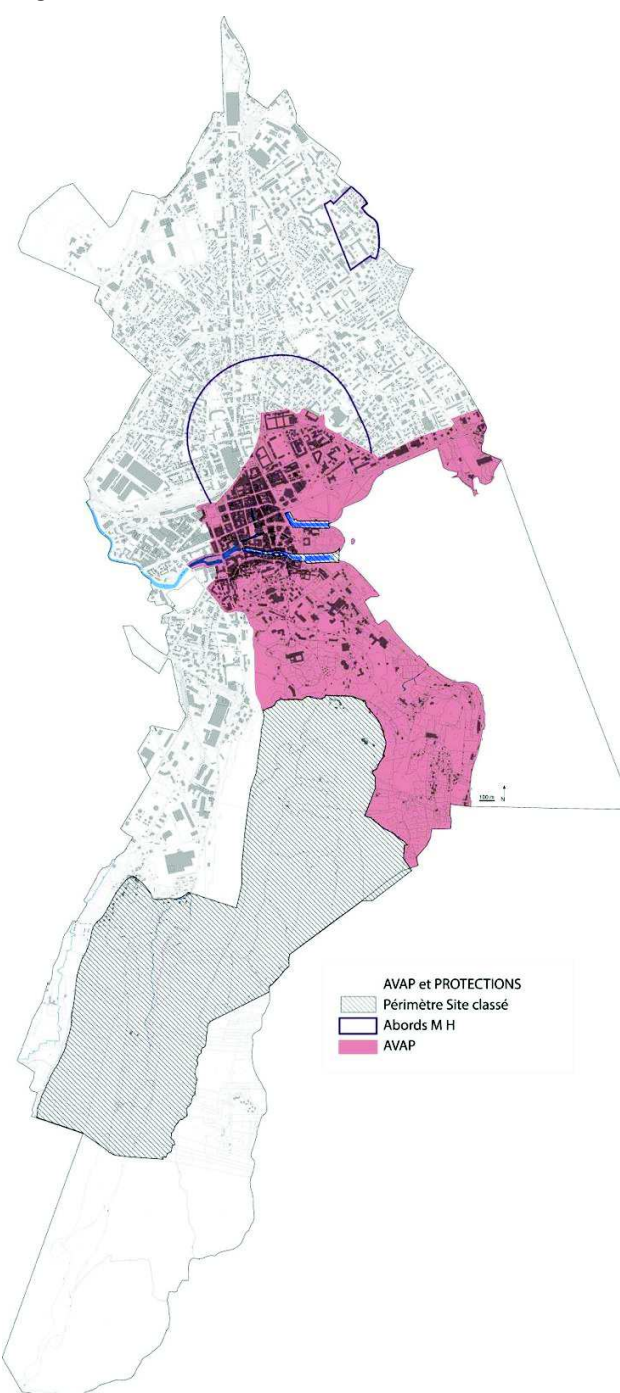
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		<b>NON</b>	<i>Le territoire de la commune déléguée ne comprend pas de site Natura 2000.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		<b>NON</b>	
Une réserve naturelle nationale ?		<b>NON</b>	
Un espace naturel sensible ?		<b>NON</b>	

<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		NON	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		NON	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		NON	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		NON	
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p><i>Les enjeux liés à la biodiversité identifiés au PLU opposable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La préservation des espaces naturels d'intérêt fort (montagne du Semnoz, zone alluviale du Fier, rives du lac d'Annecy).</li> <li>• La prise en compte des espaces de « nature ordinaire » et leur valorisation dans l'aménagement du territoire : création de continuités terrestres et aquatiques.</li> </ul>

		 <p><b>CARTOGRAPHIE DES GRANDS PRINCIPES DU P.A.D.D. INTÉGRANT LES ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE</b> Révision n° 5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contour à créer</li> <li>Vies structurantes à qualifier</li> <li>Secteur de renouvellement urbain favorisant la mixité et la diversité urbaines</li> <li>Circulations douces végétalisées</li> <li>Axes d'alignements à accentuer ou à créer</li> <li>Axes d'alignements existants</li> <li>Réseau hydrographique</li> </ul> <p>Échelle approximative : 1/15000 État de mise à jour : DOP 2016</p> <p>ÉPAUNY METZ-LEUXY MEVREY ANANCY-LE-VEUX CRAN-GEVRIER LAC D'ANNECY REYNOD</p> <p><b>REINFORCER ACCÈS VALLON DU FIER</b> <b>CONNEXION VALLON DU FIER</b> <b>NOUVEAU CORRIDOR DE L'ISERNON</b></p> <p>Anancy PLU</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.data-région.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data-région.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	<p><b>Oui</b> Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</p>	<p>Le SRCE est pris en compte dans le SCoT du bassin annécien :</p>  <p>COUVAIN CHAVANOD SEYNOUD MONTAGNY-LES-BAINETS CRANSAC QUINTAL</p>

			 <p>     Espaces urbanisés      Principaux obstacles au déplacement de la faune      Principales continuités écologiques à préserver (PADD)      Corridors écologiques      CLASSE 1A      Espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité terrestre, aquatique et zones humides      CLASSE 1B      Espaces naturels d'intérêt écologique, en extension des réservoirs de biodiversité      CLASSE 2      Espaces de "nature ordinaire", relais des réservoirs de biodiversité      Espaces naturels, agricoles et aménagés ne présentant pas d'intérêt écologique avéré   </p> <p>Le territoire est concerné principalement par le corridor écologique le long du Fier. La présente modification n'a pas d'impact sur cet espace, qui bénéficie déjà d'une protection au PLU opposable.</p>
<b>4-5</b>	<b>Paysage, patrimoine bâti</b>		
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		NON	<p>Parmi les sites inscrits ou classés identifiés sur la commune, aucun n'est concerné par cette procédure.</p> 
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		NON	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou</p>		NON	<p>Parmi les sites patrimoniaux remarquables identifiés sur la commune, aucun n'est concerné par cette procédure.</p>

<p>anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		<p>Une AVAP a été mise en place par délibération du 16 décembre 2013</p>  <p>Une partie des sites concernés par la présente modification sont compris dans le périmètre de l'AVAP, nécessitant la consultation de l'ABF dans le cadre des projets.</p>
<p>Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoin">http://atlas.patrimoin</a></p>	<p><b>OUI</b></p>	<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p>

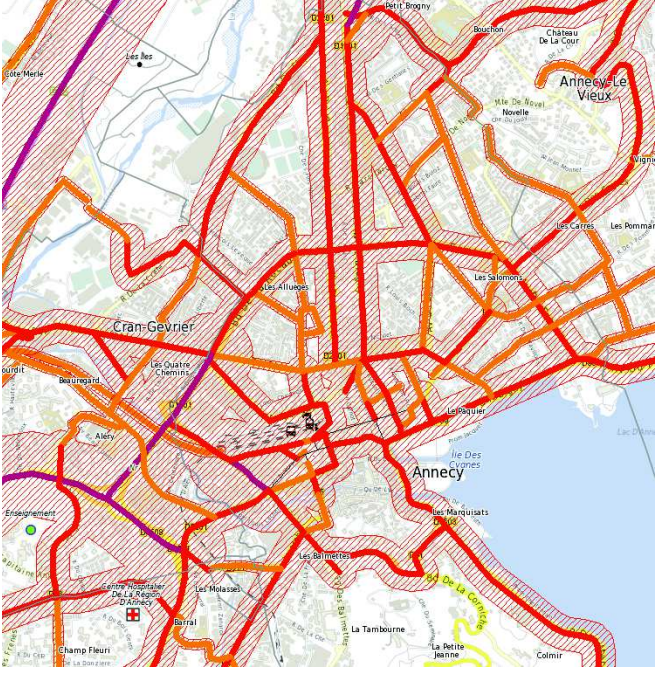
es.culture.fr/atlas/trunk/			Une partie des sites concernés par la présente modification sont compris dans les périmètres aux abords des Monuments Historiques, nécessitant la consultation de l'ABF dans le cadre des projets.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		<b>NON</b>	Le SCoT identifie les bords du lac avec pour enjeu de préserver les ouvertures de vues lointaines depuis les fenêtres paysagères.
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<b>Non</b>	Cet enjeu a déjà été pris en compte dans la procédure d'élaboration du PLU.  Aucune modification de l'emprise des zones constructibles n'est introduite dans la présente procédure.
Autres captages prioritaires ?	/	/	/
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	<b>OUI</b>		Les ressources en eau disponibles couvrent les besoins actuels et futurs pour l'alimentation en eau potable.  Aucun conflit d'usage n'est identifié à ce jour sur la ressource en eau.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?  <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	<b>OUI</b>		La gestion de l'assainissement des eaux usées est assurée en régie par le S.I.L.A. (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy).  La commune-déléguée dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2006, qui a abouti à une cartographie des zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, ainsi qu'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (ci-contre).  Pour l'assainissement collectif, les eaux usées rejoignent l'usine de dépollution "SILOE", située à Cran-Gevrier d'une capacité de 230 000 EH (traite actuellement environ 190 000 EH).
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux	<b>OUI</b>		Le règlement du PLU actuel régit le volet eaux pluviales, avec notamment : « Toute surface nouvellement imperméabilisée doit être équipée d'un ouvrage permettant l'infiltration des eaux pluviales dans

pluviales sur votre territoire?			le terrain d'assiette ».
Complétez si nécessaire	/	/	/
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p><a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a></p>	<b>OUI</b>		<p>24 sites BASOL sont identifiés sur la commune nouvelle.</p> <p>La présente modification concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site NTN-SNR dans le cadre de l'OAP définie au PLU actuel pour des évolutions mineures.</li> </ul>
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p><a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a></p>		<b>NON</b>	Le secteur des terrains Ceccon est concerné.
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		<b>NON</b>	
Complétez si nécessaire	/	/	/

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>		<b>NON</b>	La commune déléguée dispose d'un PPR. Aucun secteur de projet n'est situé en zone rouge de ce document.
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>	<b>OUI</b>		La commune déléguée dispose d'un PPR dont les enjeux ont été intégrés au PLU opposable.



Nuisances ?		<b>NON</b>	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	<b>OUI</b>		<p>Arrêté préfectoral relatif au bruit des infrastructures :</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <input checked="" type="checkbox"/> infrastructures routières <ul style="list-style-type: none"> <li>👁️ Catégorie de l'infrastructure (route) <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ catégorie 1</li> <li>▣ catégorie 2</li> <li>▣ catégorie 3</li> <li>▣ catégorie 4</li> <li>▣ catégorie 5</li> <li>▣ non classée</li> <li>▣ non classée</li> </ul> </li> <li>👁️  Zone affectée par le bruit (route)</li> </ul> </li> <li>▣ <input checked="" type="checkbox"/> infrastructures ferroviaires <ul style="list-style-type: none"> <li>👁️ Catégorie de l'infrastructure (fer) <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ catégorie 3</li> <li>▣ catégorie 4</li> <li>▣ catégorie 5</li> </ul> </li> <li>👁️  Zone affectée par le bruit (fer)</li> </ul> </li> </ul>
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>


des limites communales ou intercommunales			
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	OUI		Réseau de TC urbain du GRAND ANNECY : réseau Sibra
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	OUI		<p>Le PCET a été approuvé en Conseil communautaire le 19 décembre 2013.</p> <p>Les enjeux relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter une politique énergétique à moyen et long terme et faire du territoire de la collectivité un territoire en transition énergétique en lien avec la candidature TEPOS ou Territoire à énergie positive. Il s'agit pour cela d'accompagner les grands projets de la collectivité dans un volet spécifique Énergie-climat.</li> <li>- Compétence logement : PLH et précarité énergétique</li> <li>- Compétence déplacements urbains : mobilité durable</li> <li>- Compétence aménagement du territoire : attractivité et qualité de vie du territoire en maîtrisant la consommation de l'espace</li> <li>- Compétence économie : favoriser le secteur économique en étant exemplaire dans la gestion de l'énergie et dans la conception des ZAE</li> <li>- Compétence eau : optimisation de la gestion de la ressource</li> <li>- Compétence déchets : continuer la politique de réduction et de valorisation des déchets ainsi que la sensibilisation des habitants</li> <li>- Compétence tourisme : anticiper les conséquences du changement climatique dans ce secteur (offres, impacts)</li> <li>- Améliorer la connaissance afin de prendre les mesures les plus adéquates et les plus pertinentes</li> <li>- Planifier les mesures d'adaptation résultant d'une stratégie délibérée en adoptant des mesures sans regret qui permettent de diminuer la vulnérabilité quelle que soit l'ampleur du changement climatique et des mesures réversibles qui permettent le changement et l'évolution de stratégie si nécessaire</li> </ul>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	
Complétez si nécessaire			

### 1. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	<b>Annexe 1 ci-jointe</b>	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	o
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	o	<b>Annexe 4</b>
Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	o	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	o
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<b>Annexe 2 (arrêté du Président)</b>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<b>Annexe 3a : localisation des modifications apportées au PLU opposable</b>  <b>Annexe 3b : OAP modifiées</b>  <b>Annexe 3c : règlement écrit modifié</b>  <b>Annexe 3d : Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS</b>  <i>Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<b>Annexe 4</b>
6. Signature du demandeur (personne publique responsable)		
Date: 24-06-2019 Lieu: ANNECY	NOM VANDEPOORTAËLE PRENOM Christophe SIGNATURE PZ	 AGGLOMÉRATION

